



Juridique - Territoires

Nos réf. : SH/NO-170.07/2019
Objet : Elaboration PLU
Commune : DELME
Affaire suivie par S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

**MAIRIE
MONSIEUR ROLAND GEIS
33 RUE RAYMOND POINCARE
57590 DELME**

Metz, le 22 juillet 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 15 juillet 2019, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à l'élaboration de son PLU et je vous en remercie.

L'étude de ce dossier montre que ce projet a été construit en bonne concertation avec la profession agricole. Il n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

En vertu de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce projet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND





Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de Moselle

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement biodiversité eau
Unité planification aménagement et urbanisme
BP 31035
17 quai Paul Wiltzer
57036 METZ CEDEX 01
A l'attention de Madame GRITTI

Affaire suivie par : Charlotte JAMMOT--PIMPARD

Téléphone : 03 87 36 08 27

Courriel : udap.moselle@culture.gouv.fr

N/Réf. : ...492.../19D

P.J. :

Metz, le 2 août 2019

Objet : DELME – projet arrêté du Plan local d'urbanisme

En réponse à votre demande du 30 juillet 2019, je vous transmets mes observations concernant le projet arrêté du PLU de la commune de Delme :

Rapport de présentation

Page 18 : Il conviendrait de supprimer la mention du périmètre délimité des abords. En effet, il s'agit d'une procédure indépendante du PLU qui n'est pas approuvée et reste un projet en cours. Lorsque le PDA sera arrêté par le préfet, il sera annexé au PLU.

PADD

Page 11 : Il conviendrait de supprimer la notion de PDA.

Règlement

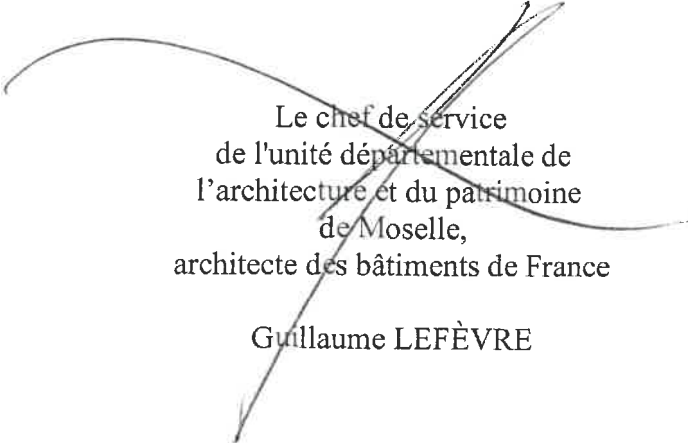
S.O.

Zonage

S.O.

Orientations d'aménagement et de programmation

S.O.



Le chef de service
de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de Moselle,
architecte des bâtiments de France

Guillaume LEFÈVRE

Copie : mairie de Delme